

## ARRETE DU MAIRE N° 2024/10 en date du 22 avril 2024

### Arrêté portant organisation de l'enquête publique unique sur Le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de CHOREY-LES-BEAUNE Le projet d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) à CHOREY-LES- BEAUNE

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L. 15319 ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 1231 à L. 12319 et R. 1231 à R. 12346 ;

Vu le code du patrimoine

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16/11/2015 prescrivant l'élaboration du PLU ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 04/03/2021 prenant acte du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable du PLU ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14/09/2022 arrêtant le projet de P.L.U. et tirant le bilan de la concertation ;

Vu les différents avis recueillis sur le projet de PLU arrêté ;

Vu la délibération du conseil municipal du 7/12/2017 arrêtant le projet d'AVAP

Vu la décision du 09/04/2024 de Monsieur le président du tribunal administratif de DIJON ;

Vu les pièces des dossiers soumis à enquête publique

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet de PLU de la commune de CHOREY-LES-BEAUNE, et sur le projet d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine à Chorey-les-Beaune du **lundi 13/05/2024 à 14 heures au vendredi 14/06/2024 à 15 heures inclus**, soit pendant 33 jours consécutifs.

**Article 2** : **Monsieur Gérard CHARTENET, Directeur régional adjoint de la DRE Bourgogne en retraite**, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de DIJON et **Monsieur François DE LA GRANGE**, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

**Article 3** : Les pièces des dossiers et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ainsi qu'un poste informatique de consultation seront tenus à la disposition du public en mairie de CHOREY-LES-BEAUNE, pendant la durée de l'enquête, du 13/05/2024 à 14 heures au 14/06/2024 à 15 heures inclus, et **consultable aux horaires d'ouverture habituels de la mairie les lundis de 17 heures à 19 heures et les vendredis de 13 heures à 15 heures, à l'exception des jours fériés.**

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations, propositions et contrepropositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par e-mail au commissaire enquêteur de la mairie de CHOREY-LES-BEAUNE, Place de la Mairie - 21200 CHOREY-LES-BEAUNE.

Les avis de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) dans le cadre de l'examen au cas par cas du projet de P.L.U. et de celui de l'AVAP, concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique à la mairie de CHOREY-LES-BEAUNE dès la publication du présent arrêté.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5376>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [enquete-publique-5376@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5376@registre-dematerialise.fr)

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5376> et donc visibles par tous.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

**Article 4** : Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **le mardi 21/05/2024 de 13 heures 30 à 16 heures,**
- **le samedi 01/06/2024 de 10 heures à 12 heures,**
- **le mercredi 05/06/2024 de 16 heures à 18 heures,**
- **le vendredi 14/06/2024 de 13 heures à 15 heures,**

**Article 5** : À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le maire de la commune de CHOREY-LES-BEAUNE et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le maire de CHOREY-LES-BEAUNE disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

**Article 6** : Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au maire de CHOREY-LES-BEAUNE les dossiers de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif et au préfet de COTE D'OR.

Le rapport, conforme aux dispositions des articles L 12315 et R 12319 du code de l'environnement, relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contrepropositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables, aux projets.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de CHOREY-LES-BEAUNE et sur le site Internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5376> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

**Article 7** : Le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU et sur l'approbation du projet d'AVAP ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications aux projets de PLU et d'AVAP en vue de ces approbations.

**Article 8** : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 021-212101737-20240422-A293\_AM2024N10-AR

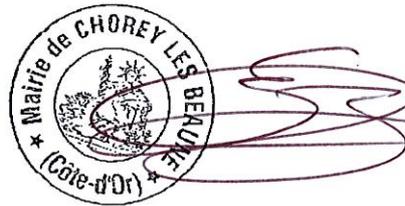
deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département. Il sera également publié sur le site internet de la mairie : <https://www.chorey-les-beaune.fr/> ou sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5376>

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, par voie d'affiches, à la mairie et en tous lieux habituels.

**Article 9** : Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à la mairie de CHOREY-LES-BEAUNE. La personne morale responsable de la révision du PLU et du projet d'AVAP est la commune de CHOREY-LES-BEAUNE représentée par son Maire ou son premier Adjoint, dont le siège administratif est situé à la Mairie de CHOREY-LES-BEAUNE, Place de la Mairie.

#### Article d'exécution

A Chorey-Les-Beaune, le 22 avril 2024  
Le Maire, Arnauld GUICHARD





République Française  
Commune de  
**CHOREY-LES-BEAUNE**

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 021-212101737-20240422-A293\_AM2024N10-AR



Place de la Mairie  
21200 CHOREY-LES-BEAUNE

**Mairie de CHOREY-LES-BEAUNE**  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de **plan local d'urbanisme (PLU)** de la commune de CHOREY-LES-BEAUNE et sur le projet d'une **aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)** à Chorey-les-Beaune **du lundi 13/05/2024 à 14 heures au vendredi 14/06/2024 à 15 heures inclus**, soit pendant 33 jours consécutifs.

**Monsieur Gérard CHARTENET, Directeur régional adjoint de la DRE Bourgogne en retraite, a été désigné commissaire enquêteur titulaire** par le président du tribunal administratif de DIJON et **Monsieur François DE LA GRANGE, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.**

Les pièces des dossiers et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de CHOREY-LES-BEAUNE, pendant la durée de l'enquête, **du lundi 13/05/2024 à 14 heures au vendredi 14/06/2024 à 15 heures inclus et consultable aux horaires d'ouverture habituels de la mairie les lundis de 17 heures à 19 heures et les vendredis de 13 heures à 15 heures, à l'exception des jours fériés.**

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations, propositions et contrepropositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de CHOREY-LES-BEAUNE, Place de la Mairie - 21200 CHOREY-LES-BEAUNE.

Les avis de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) dans le cadre de l'examen au cas par cas du projet de P.L.U. et de celui de l'AVAP, concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la mairie de CHOREY-LES-BEAUNE dès la publication du présent avis.

Ils seront, en outre, également disponibles durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5376>

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5376>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [enquete-publique-5376@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5376@registre-dematerialise.fr)

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5376> et donc visibles par tous.

Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de CHOREY-LES-BEAUNE pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le mardi 21/05/2024 de 13 heures 30 à 16 heures,
- le samedi 01/06/2024 de 10 heures à 12 heures,
- le mercredi 05/06/2024 de 16 heures à 18 heures,
- le vendredi 14/06/2024 de 13 heures à 15 heures.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de CHOREY-LES-BEAUNE et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5376>.

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU et sur l'approbation de l'AVAP ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU ou au projet d'AVAP en vue de ces approbations.

Les informations relatives à ces dossiers peuvent être demandées auprès de la mairie de CHOREY-LES-BEAUNE.

Le maire, Monsieur Arnaud Guichard

